

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : la répression syndicale, ça suffit !.....	1
Fère champenoise - Préciculture, mobilisation gagnante.....	2
Reims-Épernay : livreurs en grève les 2 et 3 décembre.....	2
Médecine du travail 51 : le STSM 51 absorbe l'AMTER.....	2
Santé Marne : les JO, prétexte à casser le droit du travail ?.....	2
DFS : la fausse bonne nouvelle.....	2
Assemblée Générale -INDECOSA CGT de la Marne.....	3
La devinette de la semaine : de qui s'agit-il ?.....	3
Euro manifestation de Bruxelles le 12 décembre.....	3
Élections professionnelles : Je vote CGT.....	3
Sans nous les trains restent à quai !.....	4
Pourquoi se former ? Pour être efficace, tout simplement !.....	4

Édito : la répression syndicale, ça suffit !



Les atteintes aux libertés syndicales se sont multipliées suite au mouvement des retraites. Celui-ci a démontré par son ampleur la solitude d'un pouvoir politique contraint de légiférer à coup de 49-3 et d'exercer une répression syndicale inédite.

Au plan national, plus de 400 militants de la CGT ont été visés par des poursuites judiciaires. Deux membres du bureau confédéral de la CGT, Sébastien MENESPLIER et Myriam LEBKIRI, ont été convoqués par la gendarmerie pour des motifs futiles.

A Épernay, plusieurs Camarades ont été convoqués à la gendarmerie suite à une plainte de la mairie pour « endommagement de la voie publique » (sic !).

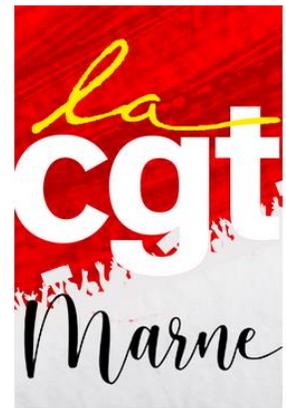
Partout en France, il y a eu des barrages filtrants et des feux de palettes, mais cela n'a visiblement pas plu à la maire d'Épernay qui a trouvé utile de porter plainte contre x. Comme elle ne peut ignorer le contexte de cette mobilisation contre la réforme des retraites, c'est donc une attaque contre les syndicats et toutes celles et ceux qui se battent contre la régression sociale qu'elle a engagée. Cette criminalisation de l'action syndicale doit cesser ! Le droit de manifester, de faire grève et de s'exprimer doit être réaffirmé, car il est un des fondements de nos libertés démocratiques.

Que ce soit pour notre Camarade cheminots, ou toute personne visée par des poursuites suite à une action pendant la mobilisation, la CGT sera présente.

Les syndicalistes ne sont pas des voyous et la CGT demande aux élus du Conseil Municipal d'Épernay de ne pas se rendre complices de ces atteintes aux libertés syndicales.

Pour exiger le retrait de la plainte de la mairie d'Épernay, la CGT de l'Union Locale d'Épernay et de l'Union Départementale de la Marne appellent à un rassemblement le 18 décembre 2023 à 18H devant la mairie, à l'heure du Conseil Municipal. En espérant que la maire n'y trouve pas prétexte à porter plainte contre x !

Sabine DUMÉNIL, Secrétaire Générale de l'UD CGT de la Marne



1^{er} décembre 2023

#40

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr

**NON À LA CRIMINALISATION
DE L'ACTION SYNDICALE**



Fère champenoise - Préciculture, *mobilisation gagnante*



L'Assemblée Générale des salariés en grève à Préciculture a décidé la reprise du travail après une mobilisation gagnante.

Après 8 jours de grève, ils ont obtenu une augmentation générale des salaires de 3 %, (loin des 1 % d'augmentation proposés initialement par la direction lors de la NAO), ainsi qu'une prime de pouvoir d'achat de 400 euros.

La reprise a eu lieu le 28 novembre, mais les négociations vont se poursuivre en vue de l'application aux salariés de Préciculture des grilles de salaires prévues dans la nouvelle convention collective de la métallurgie.

Reims-Épernay : Livreurs en *grève les 2 et 3 décembre*

Les 2 et 3 décembre, les livreurs des plateformes (Uber Eats, Deliveroo, Stuart, et autres) sont appelés à la mobilisation par la CGT.

L'API (Association des Plateformes d'Indépendants), syndicat patronal des plateformes, n'a rien voulu entendre lors de la réunion de négociation du 6 novembre. Afin de peser sur la prochaine rencontre avec l'API prévue le 5 décembre, la CGT appelle l'ensemble des livreurs à débrayer.

Elle exige :

- ➔ le retrait de la nouvelle tarification Uber Eats,
- ➔ la transparence du calcul de la rémunération,
- ➔ le paiement des temps d'attente,
- ➔ le financement la protection sociale par les plateformes.



Pour les modalités d'action (lieux et heures) et discuter des suites, rejoignez le groupe Whats'app des livreurs CGT en scannant le QR-Code.

[Lien vers les lieux de rassemblement](#)

Médecine du travail 51 : *le STSM 51 absorbe l'AMTER*

Le service de Santé au Travail de Sud Marne (STSM 51, 22 salariés) va absorber l'Association de Médecine du Travail d'Épernay et sa Région (AMTER, 19 salariés). La nouvelle association se nommera PST51 (Prévention Santé Travail) et son siège social sera situé à Châlons-en-Champagne.

Deux réunions de cadrage ont eu lieu les 17 et 22 novembre entre les présidents des deux associations et les organisations syndicales représentatives du département.

Après négociation, 10 sièges ont été attribués pour les syndicats au Conseil d'Administration soit 3 pour la CGT, 3 pour la CFTD, 2 pour FO, 1 pour la CFTC et 1 pour la CFE-CGC.

Santé Marne : les JO, prétexte à *casser le droit du travail ?*

L'organisation des Jeux Olympiques (JO) 2024 à Paris aura-t-elle un impact sur les organisations du travail des agents de la fonction publique hospitalière dans la Marne ? C'est la question que la CGT va faire inscrire à l'ordre du jour des différents CSE dans la santé et l'action sociale.

Le gouvernement a publié un décret le 24 novembre 2023 permettant de suspendre le repos hebdomadaire dans les entreprises concernées par les JO sur une période d'un mois cet été. Or, le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, situé à 45 minutes de Paris en TGV, pourrait bien être concerné en cas d'afflux massif de patients dans les hôpitaux de la région parisienne. ([voir le tract de l'USD 51](#))

DFS : la fausse bonne nouvelle

Beaucoup de syndiqués du transport se demandent ce qu'est le DFS (Déduction Forfaitaire Spécifique).

C'est la possibilité d'augmenter le salaire net pour le personnel roulant, mais à certaines conditions. L'augmentation du salaire net réduit le salaire brut qui constitue le salaire différé, et réduit donc les cotisations sociales.

Au final, pour gagner une cinquantaine d'euros d'un côté, on risque d'en perdre une centaine de l'autre sur le salaire différé pour la retraite, les arrêts maladie, le chômage... Le seul gagnant dans l'opération sera l'employeur qui raflera la mise en économisant sur les cotisations sociales.

Assemblée Générale - INDECOSA CGT de la Marne



Le Conseil d'Administration d'INDECOSA (Information et Défense des Consommateurs Salariés) s'est tenu le 23 novembre à Reims.

INDECOSA est encore trop peu connu des syndiqués. La défense des consommateurs est pourtant un enjeu important, surtout en cette période d'inflation galopante.

Une permanence se tient à l'Union Départementale CGT de la Marne à Reims tous les jeudis après-midi. La majorité des dossiers traités relèvent de problèmes liés aux abonnements en téléphonie ou à des contrats de location de logement.

Il nous faut conforter notre association pour les années à venir. Une assemblée générale sera organisée dans le courant du 1er trimestre 2024, un appel à candidature pour le Conseil d'Administration aura lieu.

La devinette de la semaine : de qui s'agit-il ?

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour (de justice de la république) vous rendront blanc ou noir ». **Pardon à Jean de la Fontaine (natif de Château-Thierry) pour cet emprunt.**

Euro manifestation de Bruxelles Le 12 décembre

Initialement annoncée pour le 13 décembre, la **grande manifestation de Bruxelles contre l'austérité se déroulera le 12 décembre.**

Deux bus partiront de la Marne. Le premier partira de Châlons-en-Champagne (Place de Verdun à 7h15) et passera par Reims (Maison des syndicats à 8h), le second partira d'Épernay (Parc Roger menu, devant la piscine Bulléo à 7h). Les retours se feront depuis Bruxelles à 16h.

Elections professionnelles... Je vote CGT

Rocha, plus de 200 salariés, pas de CSE ?

De quoi donc a peur cet employeur qui depuis des années s'assoit sur la législation en refusant de mettre en place un CSE dans son entreprise ?

L'UD CGT de la Marne a interpellé les services de l'État pour que ce droit soit enfin respecté. Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts. Les salariés ont leur avis à donner sur la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle, etc.

La CGT va informer les salariés dans toutes les entités concernées, n'en déplaise au patron de cette entreprise qui a son siège à Sainte-Menehould.

Smurfit Kappa bag-in-box : victoire exemplaire

Carton plein pour la CGT aux élections CSE dans cette entreprise de 227 salariés à Épernay. Avec 8 sièges sur 8 dans le collège 1 et 1 siège sur 2 dans le collège 2, la CGT remporte 9 sièges sur 11 et une représentativité de 75 %. Bravo au collectif pour ce beau résultat !

Centrale ambulance, une première historique

La CGT était le seul syndicat à présenter pour la première fois une liste dans cette entreprise de 28 salariés à Cormontreuil. Elle y a remporté les élections au second tour.

Établissement LEGRAS : la CGT en tête

Des résultats satisfaisants pour la CGT chez le fabricant de semi-remorques qui se situe à Épernay. 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants sur 9 dans le 1^{er} collège, 1 siège sur 2 dans le collège 3, carence dans le second collège.

Un retour prometteur chez FM Logistic

La CGT fait son retour après 4 années d'absence chez FM LOGISTIC à Saint-Martin-sur-le-Pré. Elle y obtient la représentativité avec un élu titulaire.



Sans nous *Les trains restent à quai !*

Ce vendredi 1^{er} décembre, les cheminots du secteur de Reims se sont inscrits dans le mouvement social national des aiguilleurs de la SNCF.

[Lisez la lettre ouverte](#) adressée par la CGT des cheminots à sa direction.

Emplois, conditions de travail, rémunération, les sujets d'exaspération ne manquent pas et la direction ne semble pas avoir pris la mesure de la détermination du personnel.

Pourquoi se former ? *Pour être efficace, tout simplement !*

Pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants en savoirs et savoirs faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat.

Diverses formations syndicales sont proposées par les Unions Locales et l'Union Départementale. Pour connaître le **calendrier des formations 2024 dans la Marne**, [cliquez ici](#).

**POUR NOS DROITS,
ON S'ORGANISE
AVEC LA CGT**



ÉLECTIONS PRO DANS MON ENTREPRISE :

#JEVOTE CGT